

**En présence de :**

- M. LAUENER – Riverain du projet de l'habitat participatif
- M. ANQUETIL – Habitant du quartier Calmette
- M. PEREZ – Association Le Stéthoscope
- M. ROUSSEL et deux autres représentants de l'association Eco-Habitat Participatif
- Mme BOURHIS – Maire-Adjointe en charge de l'Urbanisme opérationnel
- M. PIMONT – Conseiller municipal-Délégué des quartiers St Jean Eudes St Gilles Calmette
- M. BROCHARD – Caen la Mer Habitat – Directeur Développement et Patrimoine
- M. JOLIVALD – Ville de Caen/ Communauté Urbaine - Directeur de l'Urbanisme
- M. MORIN – Communauté Urbaine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage
- Mme BENALI – Ville de Caen - Direction de l'Urbanisme, Atelier d'Urbanisme

**OBJET DE LA REUNION**

L'objet de la réunion est de répondre aux réclamations de M. LAUENER, riverain du projet d'habitat participatif qui sont les suivantes :

- baisser l'altimétrie future du terrain de l'habitat participatif plus élevée de 40 cm par rapport à son terrain,
- garantir que les eaux pluviales ne se déverseront pas dans son terrain,
- créer un caniveau sur la servitude de passage piéton public le long du bâtiment de l'habitat participatif,
- reconstituer sa clôture pour qu'elle soit d'une hauteur équivalente à l'actuelle et ne pas mettre de haie.

Etaient présents à ce rdv les représentants de l'association Eco-Habitat Participatif directement concernés par les problématiques soulevées par M. LAUENER.

**CONTENU DES ECHANGES**

Concernant les altimétries, il a été expliqué que celles-ci avaient été définies dans le cadre d'une étude globale qui vise à assurer le raccordement de la future allée piétonne aux altimétries différentes de la place Laënnec et de l'allée privée débouchant sur la rue Docteur Calmette.

Concernant la gestion des eaux pluviales, celle-ci a été traitée en même temps que la définition des cotes altimétriques et prévoit de renvoyer l'ensemble des eaux pluviales de l'allée sur la noue qui sera créée dans la bande engazonnée côté EHPAD. Les eaux pluviales du projet d'habitat participatif sont gérées à la parcelle conformément au PC avec un rejet limité au réseau de l'allée.

Malgré ces explications et en réponse aux inquiétudes persistantes de M. LAUENER, il a été acté des prestations complémentaires en limite de son terrain, en accord avec la Ville et sous réserve de l'accord de l'association Eco-Habitat Participatif. En effet les représentants de l'association ont expliqué que toutes les décisions devaient être prises collégalement (revêtement de l'allée, entretien de la haie s'il y en a une).

## RELEVÉ DE DECISIONS

Caen la Mer Habitat, maître d'ouvrage de l'opération, s'engage à réaliser les travaux suivants :

- Le profil en travers monopente tel que proposé aujourd'hui avec un ouvrage collecteur type caniveau acodrain à proximité de la clôture, pourrait être reprofilé avec une noue asymétrique pour que le caniveau s'éloigne un peu de la propriété voisine.
- Le caniveau sera surdimensionné.
- La réalisation d'une clôture mixte posée en mitoyenneté, éléments pleins en partie basse formant soutènement (plaques de béton posés entre poteaux) pour reprendre le dénivelé entre les deux parcelles sur une cinquantaine de centimètres, surélevés d'un grillage en treillis sur une hauteur totale de 1.8 m par rapport au sol fini côté habitat participatif. La clôture de M. LAUENER sera donc déposée préalablement pour la réalisation de cet ouvrage.
- La création d'une bande de terre talutée en pied de clôture avec la possibilité d'y planter des végétaux, que l'association aura à charge d'entretenir pour éviter tout débord sur la parcelle voisine.
- Le revêtement prescrit par la ville d'un enrobé pourrait être remplacé par une surface terre-pierre plus infiltrant comme proposé au dossier du PC déposé.

Caen la Mer Habitat adressera à la Ville un courrier reprenant les prestations listées ci-dessus qui sera ensuite adressé à M. LAUENER et à l'association Eco-Habitat Participatif accompagné du plan masse sur lequel figureront les cotes altimétriques de la résidence et d'un profil en travers de la servitude.

Le présent compte rendu sera signé par M. LAUENER, l'association Eco-Habitat participatif, la Ville de Caen et Caen la Mer Habitat et considéré comme définitivement validé. Il sera ensuite diffusé à l'ensemble des participants à la réunion.

Pour le Maire, et par délégation  
Le Maire adjoint  
chargée de l'Urbanisme Opérationnel




**Nathalie BOURHIS**

Pour le Maire, et par délégation  
Le Conseiller Municipal Délégué des  
quartiers Saint-Jean-Eudes, Saint-Gilles,  
Calmette



**Pascal PIMONT**

Pour Eco-Habitat Participatif Calmette  
Joël GERVEZ, président



Pour Caen la Mer Habitat



**Denis BROCHARD**

Pour l'Association Eco Habitat Participatif

**Joël GERNEZ**

Riverain

**Daniel LAUENER**